



## **NAO Salaires 2019**

**La chambre patronale apeurée et les salariés laissés pour compte !!**

**U**ne fois de plus les négociations salariales sont parties sur de mauvaises bases !

En effet, les représentants de la chambre patronale craignant pour leur intégrité physique, avaient demandé la présence de « malabars » à l'entrée de la salle de réunion, ce qui ne présageait rien de bon et surtout pas une négociation constructive.

Après une heure de palabres et une déclaration intersyndicale (FO et CGT), la chambre patronale a décidé de faire sortir ses « sbires » pour enfin arriver à une ambiance un peu plus « détendue ».

La délégation Force Ouvrière a revendiqué une meilleure répartition des richesses et une reconnaissance salariale digne de ce nom dans un contexte économique très favorable aux majors pétroliers.

### **Voici la liste de nos revendications :**

- ☞ **Relèvement de la grille salariale et des salaires réels de 2,5%**
- ☞ **La mise au Bloc 1 (non dérogeable) des éléments de salaire contenus dans la CCNIP (Prime d'Ancienneté, Prime de Quart, Prime de paniers, Prime avitailleurs...)**
- ☞ **Définition d'une garantie d'évolution minimum dans le temps des OETAM**
- ☞ **Un plancher Prime de Quart sur le coefficient 340**
- ☞ **Un déplafonnement et la portabilité de la prime d'ancienneté**
- ☞ **Un déplafonnement et la portabilité de l'anticipation postée**
- ☞ **L'indemnité de Départ à la Retraite en la passant à 6 mois dans la CCNIP.**
- ☞ **Calculer l'ancienneté sur le K340.**

Tout en faisant croire vouloir un accord et après de nombreuses suspensions de séances, l'UFIP est revenue avec une proposition finale de :

- Augmentation des Mini UFIP de 1,5%
- Recommandation aux entreprises d'une augmentation sur les salaires réels de 1%
- Ouverture d'une négociation sur la Qualité de Vie au Travail
- Recommandation close de cadrage des OETAM.
- Recommandation d'ouvrir dans les entreprises qui n'en ont pas, une négociation pour mettre en place une prime de transport.

Avec un relèvement des salaires réels inférieurs à l'inflation de 2019 (prévision de 1,7%) et l'accord de l'année précédente à 1% d'augmentation avec une inflation de 1,84%, le compte n'y est pas. Devant ce mépris manifeste envers les salariés, la délégation Force-Ouvrière ne sera pas signataire de cet accord salariale. Les autres organisations syndicales de la branche non plus !!

***ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE***

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90**

Email : [fedechimie\\_cgtfo@wanadoo.fr](mailto:fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr) - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>